

## Concours masques dorés de Supermax Healthcare Canada

### RÈGLEMENT OFFICIEL

- Le concours masques **dorés** organisé par **Supermax Healthcare Canada** (le « **concours** ») débute le 1 Juin 2021 et se termine le 30 Novembre 2021. En participant au concours, chaque participant accepte de respecter le présent règlement officiel et d'y être lié, de même que toutes les décisions de **Supermax Healthcare Canada** (le « **commanditaire** »), qui seront finales et exécutoires, sans droit d'appel, pour toutes les questions concernant le concours et l'attribution des prix, notamment l'admissibilité ou la disqualification des participations.
- Trouvez un des masques **dorés** 'or qui sera placé au hasard dans quatre (4) boîtes de masque Aurelia (individuellement un « **prix du trouveur de masque doré** »), et gagnez. 25 000 milles de récompense AIR MILES® peuvent être attribués pour chaque des masques **dorés** trouvé, sous réserve du présent règlement.
- Une inscription est effectuée lorsque vous achetez une boîte de masque Aurelia des modèles suivants : 2110, 2120, 2130 (des « **masques Aurelia** »).

#### **1. Admissibilité**

- Le concours est ouvert uniquement aux dentistes propriétaires du Canada âgés de 18 ans ou plus.
- Les employés ou les personnes vivant sous le même toit que les employés (et leur famille immédiate, c.-à-d. parents, frères et sœurs, enfants) du commanditaire, de LoyaltyOne, Co., RMG Loyalty (collectivement, les « **entités promotionnelles** »), de nos partenaires distributeurs, de leurs sociétés mères, filiales et sociétés affiliées respectives, et des agences de publicité et promotion du concours n'y sont pas admissibles. Le concours est assujéti à l'ensemble des lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables et est nul là où la loi l'interdit.

#### **2. Comment participer au concours**

- Le concours est ouvert à toute personne admissible qui achète une boîte de masques Aurelia du 1 Juin 2021 au 30 Novembre 2021)

#### **3. Aucun achat requis et participations en ligne**

Il n'y a aucun achat requis pour participer au concours. Si vous souhaitez participer sans effectuer d'achat, du 1 juin au 30 novembre 2021) vous devez vous rendre sur le site [aureliaglovescanada.com/masquesdor2021dentaire](http://aureliaglovescanada.com/masquesdor2021dentaire) et fournir les renseignements suivants : nom complet, numéro de téléphone, adresse de courriel valide, confirmation que vous êtes un dentiste, nom de votre clinique et votre masque Aurelia préféré. Un des participants en ligne sera sélectionné au hasard le 3 décembre 2021) au siège social du commanditaire et pourrait être admissible à un 5<sup>e</sup> masque doré (le « **prix du tirage de masque doré** »). Limite d'une (1) participation par personne. Les entités promotionnelles ne sauraient être tenues responsables d'une transcription ou d'une inscription erronée ou inexacte des renseignements relatifs à la participation au concours, des défaillances techniques, de la perte ou du retard dans la transmission des données, de l'omission, de l'interruption, de la suppression, du défaut, de la défectuosité, du caractère incomplet, du caractère incompréhensible ou de l'effacement des transmissions informatiques ou réseau, de la défaillance du matériel informatique, des logiciels, de l'impossibilité d'accéder à un service en ligne ou à un site Web, de l'impossibilité de soumettre la participation en ligne, ou de toute autre erreur ou défectuosité, ou de tout préjudice ou tout dommage à l'ordinateur du participant ou de toute autre personne relativement à la participation ou au téléchargement de tout matériel dans le cadre de ce concours, ou des participations en retard, illisibles ou mal acheminées.

#### 4. Description des prix

- Il y a quatre (4) prix du trouveur de masque doré et un (1) prix du tirage de masque doré offerts (collectivement, les « **prix** »).
- **Cinq (5) prix de 25 000 milles de récompense AIR MILES®** à être attribués. Chaque prix est composé de **25 000 milles de récompenses AIR MILES®** (valeur de 7 500 \$). La valeur totale des prix est de 37 500 \$.
- Les cinq (5) gagnants recevront chacun **25 000 milles de récompenses AIR MILES®** en crédit voyage applicable sur l'une de cinq destinations de rêve offertes dans le cadre du concours. Si le voyage coûte moins de **25 000 milles de récompenses AIR MILES®**, le gagnant gardera le solde des milles de récompense AIR MILES. Le service de conciergerie AIR MILES aidera les gagnants à choisir parmi les cinq destinations de rêve.
- Les prix seront remis par transfert électronique au compte d'adhérent AIR MILES du gagnant. Pour s'assurer que le gagnant reçoit le prix dans son compte d'adhérent, il doit s'assurer que ses préférences en matière de solde (solde Argent AIR MILES ou solde Récompenses Rêves AIR MILES) sont établies avant que le prix soit affiché dans son compte d'adhérent.
- La valeur au détail approximative des milles de récompense AIR MILES dépend de la méthode d'utilisation choisie, des options de récompenses disponibles au moment de

l'utilisation et de la préférence établie entre le solde Argent AIR MILES et le solde Récompenses Rêves AIR MILES. Si vous utilisez le programme Argent AIR MILES, 95 milles de récompense peuvent être échangés en magasin contre 10 \$ d'achats auprès d'un partenaire participant AIR MILES ou 95 milles de récompense peuvent être échangés contre un bon d'échange électronique d'une valeur de 10\$ auprès d'un partenaire participant. Si vous utilisez vos milles pour des vols (1 200 milles Récompenses Rêves minimum requis pour un vol), la valeur dépend de la destination choisie, de la date du voyage et de l'utilisation de plusieurs transporteurs ou fournisseurs. Par exemple, un vol aller-retour en classe économique de Toronto à Winnipeg représente 2 000 milles Récompenses Rêves et sa valeur approximative est de 525,00 \$ CA, taxes en sus. Le gagnant doit payer les taxes applicables, les frais de transport connexes, les taxes gouvernementales, les excédents de bagages et les autres frais non liés aux billets. La valeur des milles Récompenses Rêves utilisés pour les options de récompenses autres que les vols dépend des options de récompenses en vigueur au moment de l'utilisation. Les milles sont assujettis aux modalités et aux conditions du Programme de récompense AIR MILES, en sa version modifiée de temps à autre. Le prix n'est ni transférable ni convertible en argent et doit être accepté tel quel. Le commanditaire du concours se réserve le droit de remplacer le prix par un prix de valeur égale ou supérieure, y compris des espèces.

## **5. Condition de participation**

Avant d'être déclarés gagnants, les gagnants potentiels de tous les prix devront répondre correctement, sans aide d'aucune sorte, mécanique ou autre, à une question d'arithmétique réglementaire d'une durée limitée qui leur sera posée par téléphone ou par courriel à un moment convenu au préalable, afin de se conformer au présent règlement, et signer et retourner la décharge (décrite ci-dessous) dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date indiquée dans la lettre d'avis de vérification du gagnant, laquelle est envoyée par le commanditaire, sinon le participant sera disqualifié et perdra le prix.

En ce qui concerne le ou les prix du trouveur de masque doré, si le gagnant potentiel ne répond pas correctement à la question d'arithmétique réglementaire, il ne sera pas déclaré gagnant et ne gagnera pas de prix.

Pour ce qui est du prix du tirage de masque doré, si le gagnant potentiel ne répond pas correctement à la question d'arithmétique réglementaire et ne fournit pas la décharge signée dans les délais prévus, il sera réputé avoir renoncé au prix et sera disqualifié du concours. Dans un tel cas, le commanditaire choisira, à sa discrétion, un autre participant admissible au prix qui a fait l'objet d'une renonciation conformément au présent règlement officiel, notamment la question d'arithmétique réglementaire, lequel participant sera assujetti à une disqualification de la même manière.

Les décisions des juges du commanditaire sont finales et sans appel pour toutes les questions liées à la promotion et à l'attribution des prix.

La soumission du code de masque doré une fois trouvé et des renseignements requis pour participer au tirage au sort constitue l'acceptation du présent règlement du concours par le participant. Les entités promotionnelles n'acceptent aucune responsabilité à l'égard de toute perte, dommage ou réclamation causé par ou découlant du présent concours ou des prix. Les gagnants devront signer une entente légale et une décharge (la « **décharge** ») qui confirme que le gagnant potentiel : (i) est admissible au concours et se conforme au présent règlement du concours; (ii) accepte le prix tel qu'il est offert; et (iii) dégage les entités promotionnelles, et leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées et/ou sociétés apparentées respectives et chacun de leurs employés, administrateurs, dirigeants, fournisseurs, mandataires, commanditaires, gestionnaires, titulaires de licence, représentants, agences de publicité, d'achat médiatique et de promotion, et tout juge nommé par le commanditaire (collectivement, les « **décharges** ») de toute responsabilité découlant de l'acceptation du ou des prix attribués et du respect du présent règlement du concours.

En s'inscrivant au concours, les participants consentent à l'utilisation de leur bulletin de participation, de leur nom, de leur ville de résidence, de leur photographie, de leur voix et/ou de leur image à des fins publicitaires et sur tous les supports utilisés par les entités promotionnelles sans paiement ni rémunération. Toutes les participations deviennent la propriété du commanditaire.

## **6. Chances de gagner**

- Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues au plus tard à la date de clôture du concours.

## **7. Commandite du concours**

Le concours est commandité par **Supermax Healthcare Canada**. LoyaltyOne, Co. et RMG Loyalty ne sont d'aucune manière liées à l'administration du concours.

## **8. Résidents du Québec**

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

## **9. Inscription au Programme de récompense AIR MILES**

Si un participant n'est pas un adhérent AIR MILES, il peut s'inscrire au Programme de récompense AIRMILES® en visitant airmiles.ca. En vous inscrivant pour devenir un adhérent AIR MILES, vous acceptez d'être lié par les modalités et conditions du Programme de récompense AIR MILES, en sa version modifiée.

®™ Marques de commerce de AM Royalties Limited Partnership utilisées sous licence par LoyaltyOne, Co. et **Supermax Healthcare Canada**.

#### **10. Comment réclamer votre prix :**

##### Le tirage :

Supermax Healthcare Canada Inc. contactera le gagnant.

##### Le concours :

Si vous trouvez un des masques **dorés**, appelez-nous immédiatement au 1 886 428-9188. Vous devrez fournir le code unique venant avec le masque à titre de preuve pour réclamer le prix. Lorsque vous réclamez votre prix, vous acceptez que votre nom, votre photo et vos informations de lieu de travail puissent être annoncés et utilisés sur les réseaux sociaux et/ou autres médias de Supermax Healthcare Canada Inc. dans le cadre de concours ultérieurs et de promotions.

#### **11. Information additionnelle :**

Le prix n'est pas transférable mais le dentiste propriétaire peut faire tirer les milles à un membre de son personnel immédiat. Aucune substitution ou équivalent en argent des prix n'est autorisé. Un seul gagnant par clinique. Supermax Healthcare Canada inc. se réserve le droit de résilier, suspendre ou modifier le concours, sans préavis.